

09791

Les coopératives

Nº 82

atiinfla-
LBERG :
nómico,
ciproco
de 1899
Arthur
el sector
SOUZ :

Europa,
ca).
MICO Y

3 2-3-4

jeunes
on dans
nté par
jeunes
NCLE :
service
at alié-
Afrique

120 FF.

- Tél. :

DE LA TRADITION COMMUNAUTAIRE A LA MODERNITÉ COOPÉRATIVE : ÉVOLUTION, GREFFAGE OU RÉCUPÉRATION ?*

par Maxime HAUBERT**

C'est un bien vieux problème que celui des correspondances entre tradition communautaire et modernité coopérative, autogestionnaire ou plus généralement socialiste. Il remonte en fait à Karl Marx et à sa célèbre lettre de 1881 à Véra Zassoulitch (1968 : 1556-1573), où il affirme que la communauté rurale russe (le *mir*) peut être sous certaines conditions « le point d'appui de la régénération sociale ». Après avoir fait encore l'objet de vives discussions jusqu'aux premiers temps de la révolution russe, il a ressurgi depuis une trentaine d'années avec la multiplication des organisations coopératives, précoopératives ou paracoopératives dans un Tiers Monde où subsistent à l'état plus ou moins pur de nombreuses organisations ou traditions communautaires. Depuis lors, nombreux ont été les théoriciens et les praticiens du développement qui se sont interrogés sur les possibilités d'évolution de la tradition communautaire à la modernité coopérative, ou sur les possibilités de greffage de la seconde sur la première¹. Nombreux ont été

* Texte résumé et remanié d'une communication présentée au Symposium international sur les coopératives traditionnelles et non conventionnelles, Athènes et Ampélaiki, 29-31 mai 1981.

** Maître-assistant à l'Université de Paris I, chargé de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.

1. Le terme de greffage est emprunté au texte d'Henri DESROCHÉ (*Greffage sur « persistances communautaires »*), 1976 : 260-271), où, avec son érudition habituelle, il dissèque les termes de ce débat et retrace son évolution dans la théorie, la doctrine et la sociologie coopératives. Les analyses les plus récentes sont celles de Dominique GENTIL (1979 : *passim*) et Gabriel GOSSELIN (1980 : notamment 291-314), qui tirent les enseignements de plusieurs expériences en Afrique noire. L'ouvrage collectif dirigé par June NASH, Jorge DANDLER et Nicolas S. HOPKINS (1976) consacre toute sa première partie aux problèmes de la transition

IEFRO

aussi les hommes d'Etat, particulièrement africains (par exemple Dia, 1958), qui ont proclamé que le passé communautaire de leur pays offrait une base prédestinée à leur avenir socialiste, et que dans cette transition les coopératives avaient un rôle privilégié à jouer.

Il y a là en réalité deux problèmes différents, certes liés et sans doute indissociables, mais que l'on a tout intérêt à distinguer pour la clarté de l'analyse : celui du passage d'une communauté rurale à une coopérative, et celui du passage d'une société de tradition communautaire à une république coopérative ou socialiste².

Ce deuxième problème renvoie lui-même à trois questions :

— Peut-on faire l'économie de la modernisation ? Autrement dit, peut-on généraliser les coopératives dans des sociétés où l'économie demeure rudimentaire, comme c'est le cas lorsque ces sociétés demeurent communautaires ? Le socialisme, même coopératif, n'est-il pas l'aboutissement du développement des forces productives ?

— Peut-on faire l'économie du passage par le capitalisme ? Autrement dit, qui avait raison, des « marxistes russes » auxquels se référait Vera Zassoulitch, qui affirmaient trouver dans *Le Capital* une théorie de la succession obligée des modes de production, ou bien Marx lui-même, qui affirmait tout ignorer de ces marxistes-là et de ce marxisme-là, n'avoir énoncé de « fatalité historique » que pour l'Europe occidentale, et ne trouver aucune raison, bien au contraire, pour que la commune rurale russe ne puisse « faire peau neuve sans commencer par son suicide » ?

— Peut-on faire l'économie de la révolution et établir le socialisme par simple généralisation coopérative ? Ne faut-il pas, pour que la commune rurale puisse être effectivement « le point d'appui de la régénération sociale », « d'abord éliminer les influences délétères qui l'assailgent de tous les côtés, et ensuite lui assurer les conditions normales d'un développement spontané », comme l'affirme Marx à propos du *mir* ? Mais de quelle révolution socialiste s'agit-il, du socialisme autogestionnaire auquel rêvait Marx, ou du « socialisme » bureaucratique des régimes qui se réclament de lui ?

C'est un débat, on le voit, où la sociologie confine à la science politique, sinon à la philosophie.

coopérative dans les sociétés paysannes. On se reportera aussi aux travaux plus anciens, mais très pertinents, de Patrice de COMARMOND (1968) et de l'OR (1968). Les analyses d'Yves GOUSSAULT (1973, 1976) replacent le problème du greffage dans la problématique plus générale des transformations agraires.

2. Ces deux questions sont bien distinguées par G. GOSSELIN (1980 : 22-33, 291-314) et D. GENTIL (1979 : 5).

Le prem
et l'anthrop

— Y a
et la moder

— Mais

— Et d

— Les c
leur caractè

C'est ce
pas questio
l'ampleur c
grande part
de rappeler
d'une analys
de l' « essen
aspects par
espèce mon
ne peuvent êt
nation et de l
historique e
question cru
d'évoluer ve
économique

I. — LES T

Il est de
sont des ci
expériences
qui relèvent
concernent
déstructurée
capitaliste.)
coopérative
logues s'acc
nisme s'opp
— caractè
sont ap
entre ho

REFCO

e Dia,
: pays
: cette
t sans
our la
à une
mmu-

nt dit,
nomie
eurent
l'abou-

Autre-
éférait
héorie
rx lui-
sme-là,
entale,
mmune
ar son

ialisme
que la
régé-
saillett
s d'un
mir ?
estion-
égimes

science

ens, mais
d'Yves
que plus
1-314) et

Le premier problème, quant à lui, intéresse à la fois la sociologie et l'anthropologie, et il renvoie également à plusieurs questions :

— Y a-t-il des correspondances entre la tradition communautaire et la modernité coopérative ?

— Mais de quelle communauté s'agit-il ?

— Et de quelle organisation coopérative ou participative ?

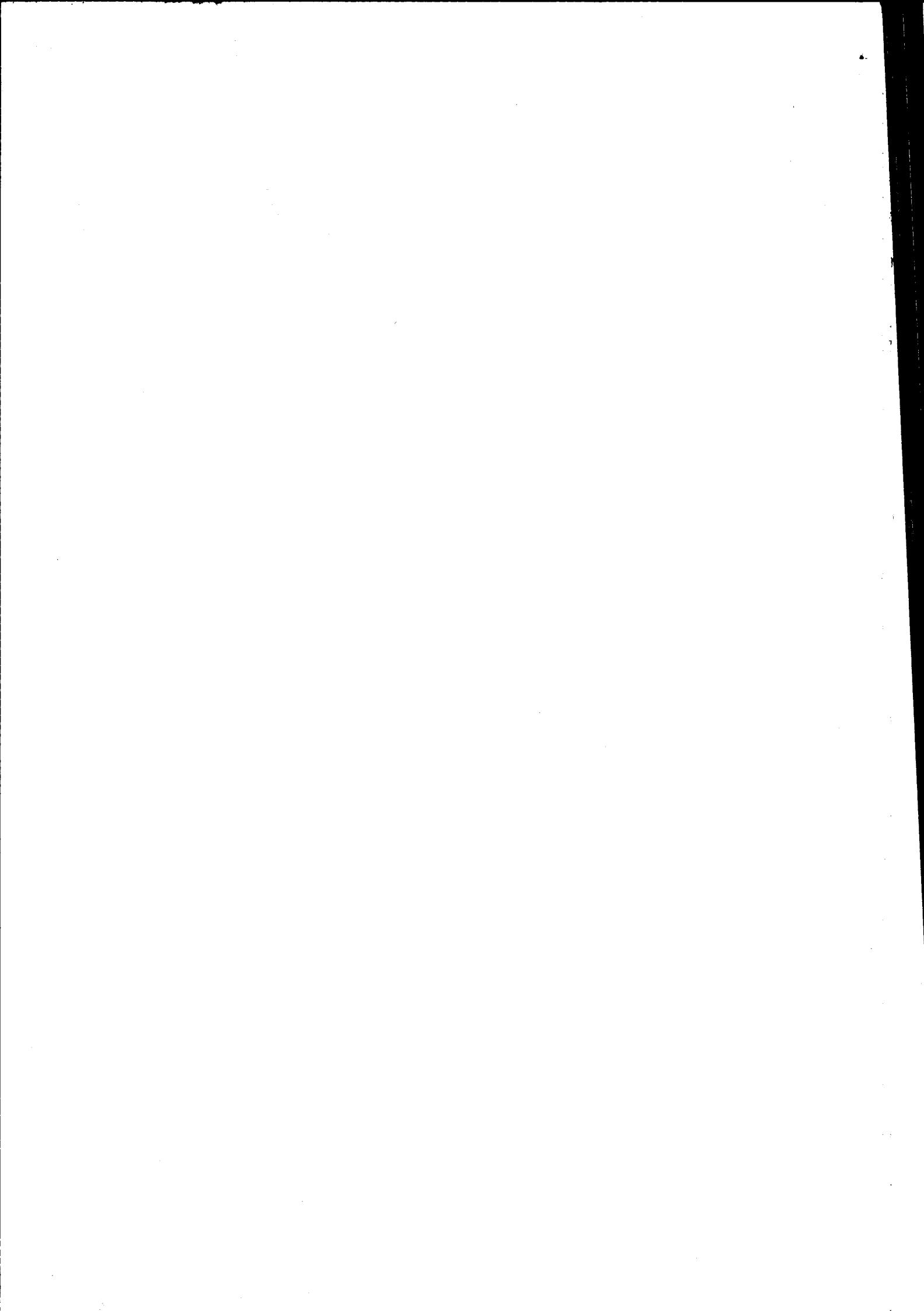
— Les communautés rurales peuvent-elles se moderniser sans perdre leur caractère communautaire ?

C'est ce problème qui sera surtout traité ici, encore qu'il ne soit pas question, dans le cadre de cet article, de l'analyser avec toute l'ampleur que requerraient son importance et son actualité pour une grande partie des paysanneries du Tiers Monde. On se contentera donc de rappeler brièvement les termes du débat, pour signaler les dangers d'une analyse ontologique rapprochant l'« essence de la communauté » de l'« essence de la coopérative ». En insistant en revanche sur certains aspects particulièrement significatifs des rapports sociaux réels, on espère montrer que les *problèmes de la transition coopérative ou participative ne peuvent être correctement appréhendés en dehors d'une dialectique de la domination et de la résistance*. Dans cette optique, les questions de philosophie historique et d'intervention sociologique perdent de leur intérêt, et la question cruciale devient celle de la capacité des communautés rurales d'évoluer vers des formes d'organisation qui renforcent leurs pouvoirs économiques, politiques et culturels.

I. — LES TERMES DU DÉBAT

Il est devenu courant d'affirmer que les campagnes du Tiers Monde sont des cimetières d'expériences coopératives. Laissons de côté les expériences associées à des réformes agraires sur les grands domaines, qui relèvent d'une autre problématique, pour ne retenir que celles qui concernent les paysanneries qui n'ont pas encore été entièrement déstructurées et prolétarisées par leur intégration dans le système capitaliste. Lorsqu'ils analysent les causes des échecs répétés de la greffe coopérative sur l'organisme communautaire, sociologues ou anthropologues s'accordent en général pour souligner tout ce qui dans cet organisme s'oppose à une telle greffe :

— caractère inégalitaire des « communautés » agraires, même lorsqu'elles sont apparemment faiblement hiérarchisées : différences de statut entre hommes et femmes, aînés et cadets, etc.;



- unanimité présidant aux processus traditionnels de prise des décisions, qui exclut le partage d'une majorité et d'une minorité, de même que le contrôle ou la censure de ceux qui exécutent les décisions;
- inexistence du principe de libre adhésion : c'est la communauté (*Gemeinschaft*) qui constitue les individus, et non les personnes qui constituent l'association (*Gesellschaft*) ; la participation est native, fondée le plus souvent sur les liens de parenté, et non élective;
- économie collective résultant du faible développement des forces productives, « de la faiblesse de l'individu isolé et non de la socialisation des moyens de production » (Marx, 1968 : 1564) ; division du travail en fonction des différences de statut social et non de la complémentarité dans les processus productifs ; caractère intermittent des activités économiques collectives, incompatible avec l'organisation et le fonctionnement d'une entreprise coopérative;
- orientation des activités économiques traditionnelles vers la sécurité du groupe et sa reproduction, et non vers l'accumulation et le changement, tout comportement en ce sens étant condamné comme antisocial et sacrilège;
- incapacité des structures et valeurs communautaires à régir des relations qui débordent le cadre de la communauté, comme c'est le cas pour l'entreprise coopérative : regroupement dans la même entreprise de coopérateurs provenant de plusieurs communautés n'ayant pas entre elles de liens de solidarité, relations avec l'économie marchande et avec l'Etat;
- impossibilité pour une fraction des paysans de réaliser ses activités indépendamment de ses relations de toute nature avec l'ensemble de la communauté, alors que par définition l'entreprise coopérative ne concerne que les paysans dont l'activité correspond à son objet propre, par exemple la commercialisation de produits agricoles, et ne peut tenir compte d'autres relations que celles du sociétariat ;
- enfin, de façon générale, indissociabilité des activités économiques, sociales et culturelles, alors que les coopératives, en tant qu'entreprises, se cantonnent dans le domaine économique.

On ne peut douter que communautés et coopératives présentent des différences substantielles. Sont-elles cependant aussi inconciliables qu'elles paraissent à première vue ? Si l'on s'attache à l'analyse des rapports sociaux réels à l'intérieur des communautés et des coopératives plutôt qu'à une théorisation abusive de leur « essence », plusieurs remarques peuvent, semble-t-il, conduire à tempérer leur opposition :

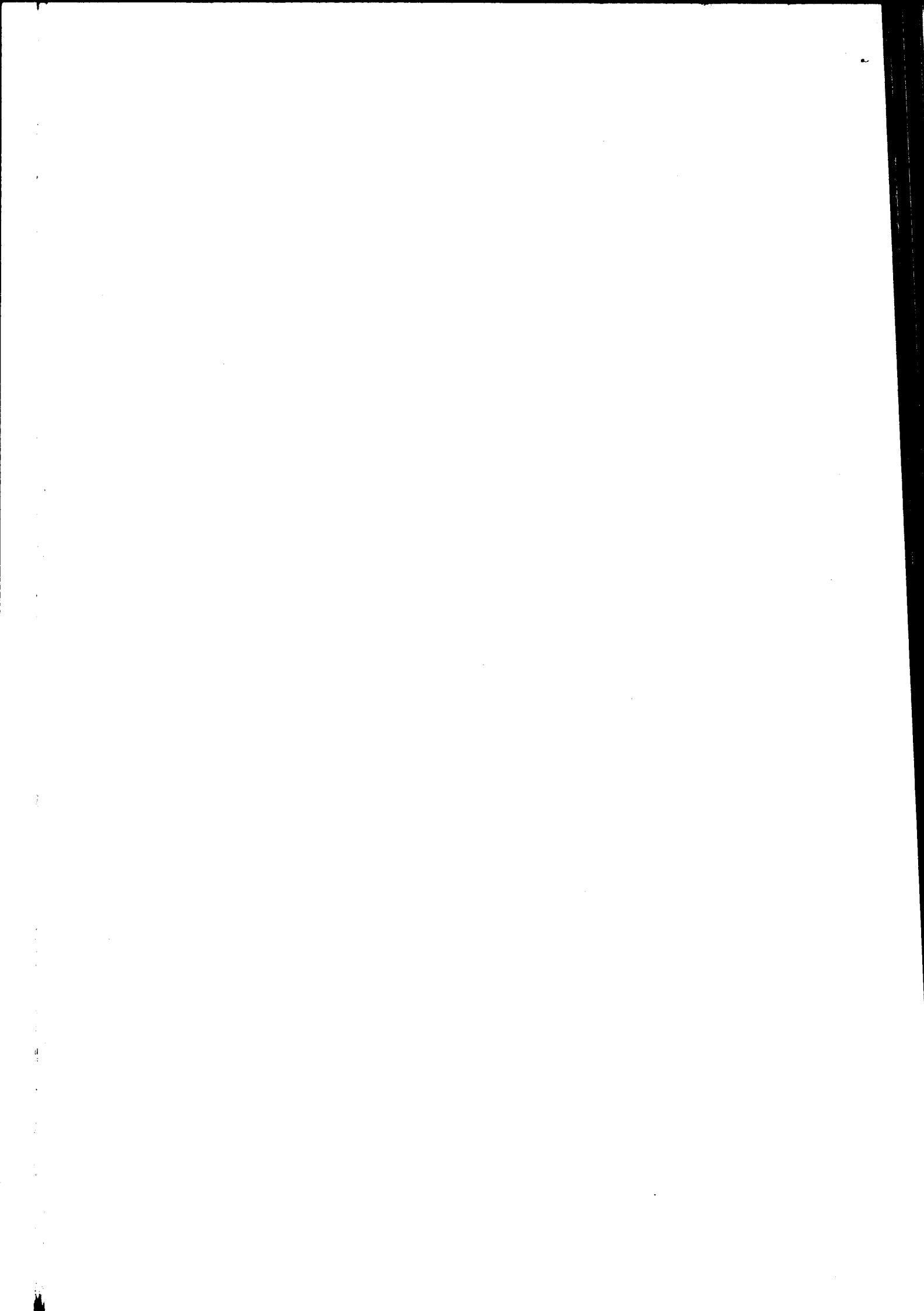
— Nous entre les n inégalité d contrôle et s'ils ne sor pas moins tement co communau

— L'ac lement obligeuses tra que mythic lectif (entr sont fondé coercion.

— La pement des duction. D leurs mem bénéfice de solidarité é

— L'ac ragee que de la com Mais de no nelles, sou d'accumula agricole. P et notamm leur sécuri teurs natu l'intégratio figé et im fait justice à l'histoire, Balandier celle « du d'étonnant

— Si l relations a renforcer l



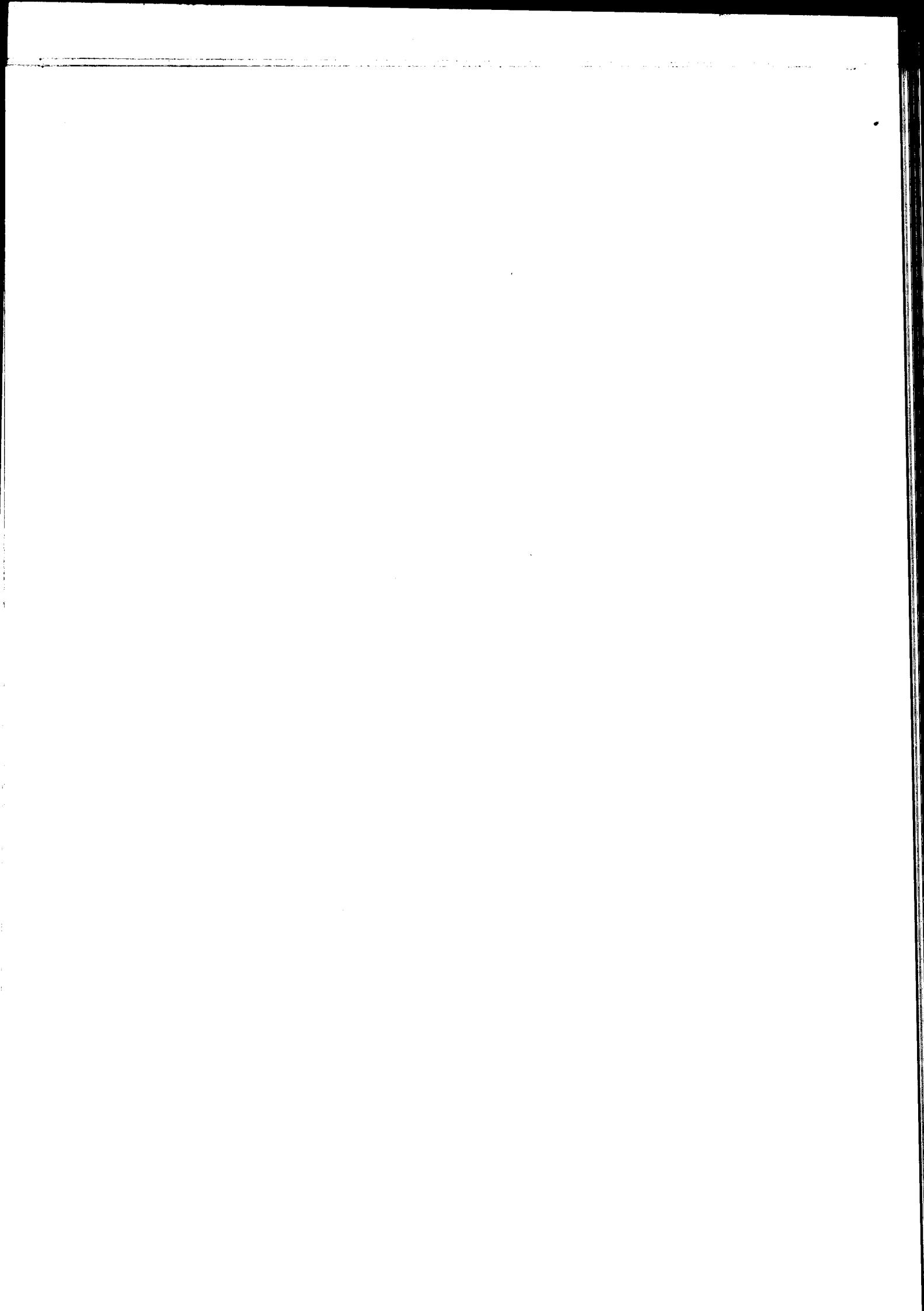
— Nous pouvons observer tout d'abord que l'égalité de droit entre les membres d'une coopérative n'empêche pas très souvent leur inégalité de fait, ce qui peut rendre assez théoriques les facultés de contrôle et de censure des dirigeants. Inversement, les chefs traditionnels, s'ils ne sont pas élus et contrôlés par des votes d'assemblée, n'en sont pas moins fréquemment choisis en fonction de leurs qualités et étroitement contrôlés — bien que de façon non formelle — par la communauté.

— L'adhésion aux coopératives est souvent légalement ou socialement obligatoire. Inversement, à l'intérieur des communautés villageoises traditionnelles, les liens de parenté sont souvent moins réels que mythiques; et de nombreux groupes d'entraide ou de travail collectif (entre voisins et amis, entre membres d'une même classe d'âge) sont fondés sur l'affinité élective plus que sur le statut social ou la coercition.

— La socialisation coopérative n'est l'aboutissement du développement des forces productives que dans certaines coopératives de production. Dans la plupart des coopératives, il s'agit simplement pour leurs membres d'unir leurs efforts pour accroître leur efficacité, au bénéfice de chacun d'entre eux : la ressemblance est évidente avec la solidarité économique traditionnelle.

— L'accumulation de biens économiques n'est condamnée ou découragée que lorsqu'elle se réalise au profit unique de certains membres de la communauté, car alors elle constitue pour elle une grave menace. Mais de nombreux exemples montrent que les communautés traditionnelles, sous certaines conditions, peuvent réaliser de gros efforts d'accumulation collective, notamment dans l'aménagement de l'espace agricole. Par ailleurs, un des objectifs primordiaux du développement, et notamment du développement coopératif, devrait être de favoriser leur sécurité : sécurité alimentaire menacée par la soumission aux facteurs naturels; et plus généralement sécurité économique menacée par l'intégration dans le système capitaliste. Quant au caractère par essence figé et immobile des sociétés traditionnelles, les anthropologues ont fait justice de cette image, en montrant qu'aucune d'elles n'a échappé à l'histoire, qu'elles ont toutes et toujours connu, comme le dit Georges Balandier (1971 : 6, 13-73), deux dynamiques, celle « du dedans » et celle « du dehors », et qu'elles ont fait preuve au cours des siècles d'étonnantes capacités d'adaptation et d'innovation.

— Si les coopératives ont pour fonction essentielle de régir les relations avec l'économie marchande et avec l'Etat — que ce soit pour renforcer la domination du système capitaliste sur les paysans ou au



A l'intérieur même de ces dernières, on peut se référer aux nombreuses associations dites « traditionnelles » d'épargne et de crédit, dont certaines sont particulièrement dynamiques, et qui manifestent vis-à-vis de l'argent — symbole par excellence de l'intégration dans le système capitaliste — le pouvoir créateur de la tradition et sa faculté d'adaptation aux dynamismes « du dehors » (Marché, 1978). On remarquera que l'adhésion y est libre, de même qu'elle l'est fréquemment dans les associations « traditionnelles » de jeunes qui, dans beaucoup de villages d'Afrique noire, évoluent vers des groupements précoopératifs ou coopératifs de développement villageois (Ouedraogo, 1977; Belloncle, 1979 *a*, 1979 *d*, 1980). Parmi les facteurs de succès de certains de ces groupements, on relèvera le fait qu'ils ont su institutionnaliser — fût-ce de façon informelle — les relations ambivalentes entre aînés et cadets : l'autorité morale des anciens est socialement reconnue, soit qu'elle s'exerce selon les voies traditionnelles dans les assemblées de chefs de famille (Belloncle, 1979 *a*, 1979 *b*), soit que certains d'entre eux soient nommés « présidents d'honneur » du groupement de jeunes agriculteurs (Ouedraogo, 1977 : 206), soit encore qu'ils constituent le conseil de gestion ou de surveillance de la coopérative (Lombeya, 1975 : 43-44); quant aux jeunes, ils deviennent, au nom de l'ensemble du village, de véritables « délégués à l'innovation » (selon l'expression de Guy Belloncle). Sans doute cela n'exclut-il pas des tensions internes : mais n'est-ce pas dans celles-ci que se manifestent la vie de la communauté et sa capacité d'évolution ? L'important est de ne pas les occulter, et de les prendre en compte pour en faire un facteur de développement plutôt que de blocage, comme dans le cas analysé par Marc Augé (1977 : 244-248). Un autre facteur de succès de ces groupements est d'intégrer étroitement les aspects économiques, sociaux (aide aux nécessiteux, travaux d'intérêt collectif, participation aux cérémonies, etc.) et culturels (éducation, théâtre, fêtes, sports, etc.) de leurs activités. En outre, ils sont ouverts sur les villages voisins. Tous ces facteurs se résument en un seul : c'est qu'ils sont orientés vers un développement global de toute la communauté locale ou micro-régionale, en réassumant et vivifiant les relations traditionnelles de prestation et de redistribution (le fait qu'elles concernent l'ensemble de la collectivité villageoise rendant difficile leur récupération par des groupes sociaux privilégiés), d'entraide et de réciprocité, ainsi que celles d'appropriation des moyens de production.

Ce sont les mêmes facteurs que l'on retrouve, un peu partout dans le Tiers Monde, dans un certain nombre d'expériences de développement « endogène » par lesquelles des communautés rurales tentent avec plus



ou moins de bonheur d'associer transformation et continuité. Le plus intéressant sans doute est qu'on y observe la naissance d'un nouvel esprit communautaire, dépassant ou sublimant les anciennes structures sociales (et notamment celles de la parenté), comme expression de la résistance aux structures extérieures d'oppression de la paysannerie. Gérard Althabe (1969 : 245-254) avait déjà remarqué à Madagascar comment cette nouvelle communauté villageoise pouvait, dans la résistance au pouvoir central, prendre le pas sur les divisions et différenciations internes, sans toutefois que cela donne lieu déjà à une nouvelle organisation sociale. Mais cela n'est pas toujours le cas : en Equateur, par exemple, certaines communautés indiennes, affectées pourtant par les mêmes processus d'individualisation et de différenciation, ont trouvé dans la résistance à l'oppression métisse l'âme et l'arme d'une restructuration interne, à base communale.

Mais cela pose le problème des formes de la transition.

II. — LES FORMES DE LA TRANSITION

1) *Coopératives de services ou coopératives de production ?*

Les coopératives de services (approvisionnement, commercialisation, épargne, crédit) sont les mieux adaptées aux formes actuelles d'exploitation de la majorité des paysans, dans leurs relations commerciales et financières avec le système capitaliste (Gentil, 1979 : 116). Mais par cela même elles s'écartent fortement des activités économiques collectives dans la société traditionnelle, lesquelles étaient orientées vers l'intérieur et non vers l'extérieur ; et elles risquent de diminuer la maîtrise sociale de la communauté sur les activités économiques.

Par ailleurs, leur fonctionnement en économie capitaliste, au lieu d'exprimer ou renforcer l'égalité des membres, a tendance à introduire ou renforcer les inégalités. Les coopératives d'épargne et de crédit, cependant, ont d'évidentes affinités avec les formes traditionnelles d'entraide, et il s'agit d'ailleurs moins d'entreprises que de mutuelles ; mais il semble en contrepartie que c'est lorsqu'elles renoncent à orienter leurs activités vers des opérations de développement (comme dans les tontines, les caisses de secours mutuel, etc.) qu'elles conservent le plus aisément leur caractère égalitaire, solidaire et, pourrait-on dire, « convivial ».

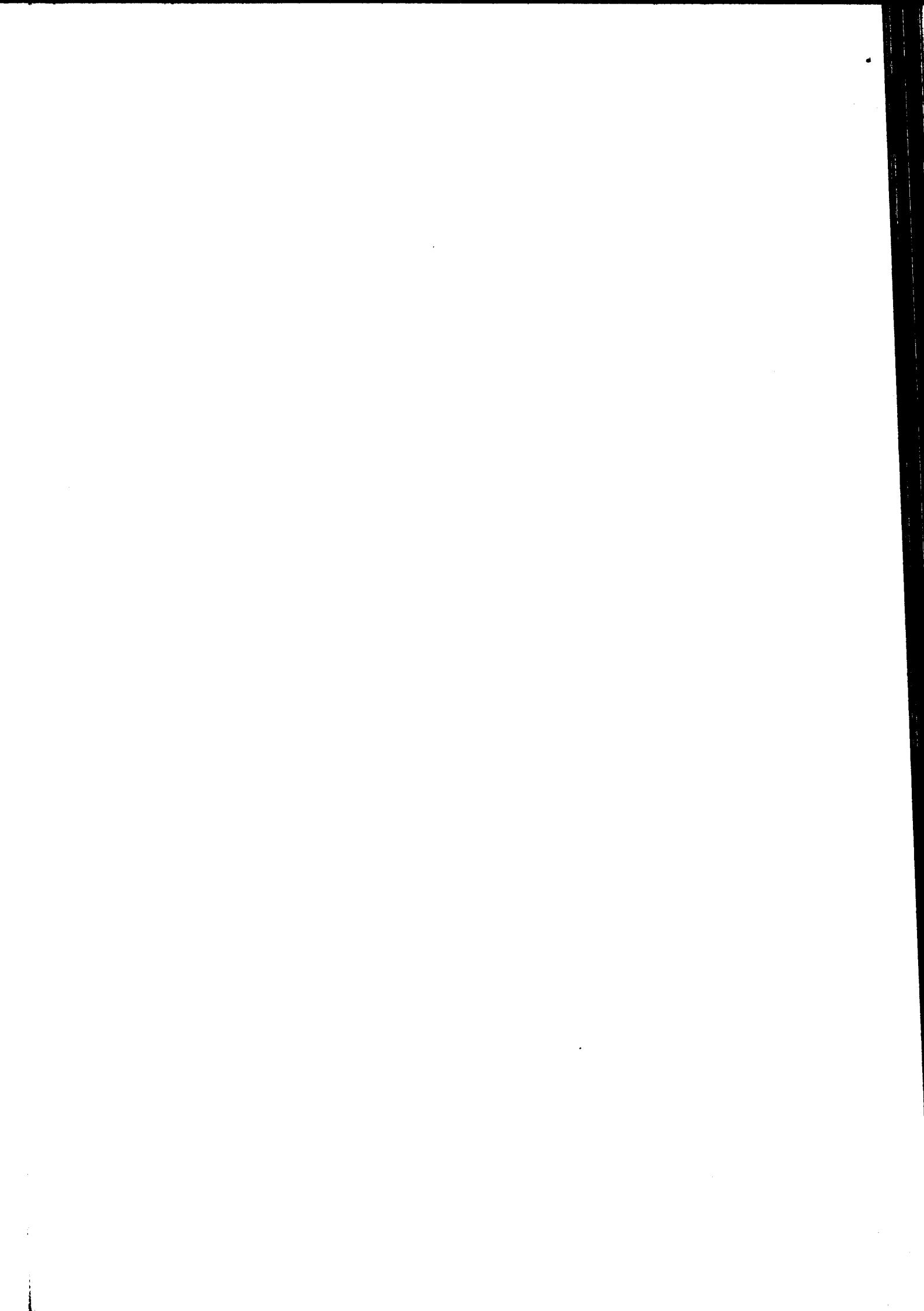
Malgré ces inconvénients, les coopératives de services peuvent, si les conditions extérieures sont favorables, se révéler des instruments efficaces de la transition, en diminuant l'exploitation des paysans, en

accroiss
accumul

Les plus à collectif des pro
dérables des forc
l'extérie
product
sociaux beaucou
éloigne
Elle

lorsque car elles cas, cor
interven
joue au être réo
sit en f et d'ach
décide c à l'éche
comme dance o nature : les deu
activité que si l' dans le c'est que son con
forcer l sauvega
Sachs, t agricole tribué p intérêts

C'es
des coo



plus
sprit
iales
eaux
habe
cette
voir
rnes,
ation
nple,
pro-
is la
ation

excia-
ielles
mer-
116).
iques
ntées
er la

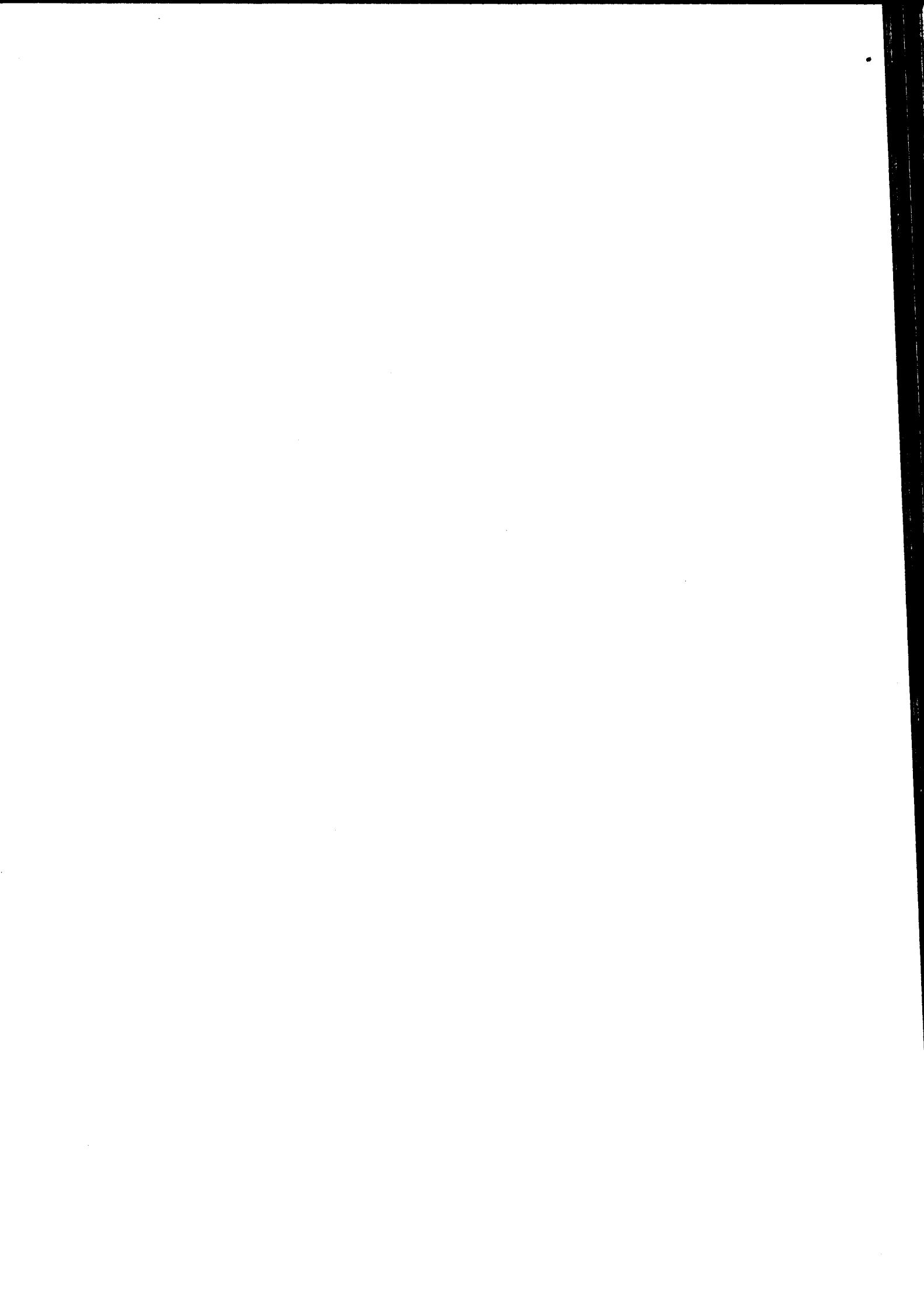
lieu
re ou
spen-
aide,
uis il
leurs
ines,
ment
s.
cent,
nents
s, en

accroissant leur sécurité économique, et quelquefois en aidant leur accumulation productive.

Les coopératives de production sont celles qui se rapprochent le plus à première vue de l'économie communautaire, par le caractère collectif de l'appropriation de moyens de production, d'une part, et des processus productifs, d'autre part. Elles en diffèrent toutefois considérablement par les formes de division du travail, par le développement des forces productives, par l'orientation prépondérante des activités vers l'extérieur et non vers l'intérieur, par la durée et l'extension des activités productives, par l'absence générale de liaisons entre celles-ci et les aspects sociaux et culturels de la vie du groupe. Leur nature d'entreprise, beaucoup plus prononcée que dans les coopératives de services, les éloigne en fait beaucoup plus de la communauté traditionnelle.

Elles se révèlent en réalité plus adaptées aux sociétés inégalitaires, lorsque les rapports sociaux sont caractérisés par le métayage et le salariat, car elles permettent de les restructurer (Gentil, 1979 : 117). Mais dans ce cas, comme presque toujours d'ailleurs, leur constitution résulte d'une intervention de l'Etat et non d'une initiative paysanne : même si celle-ci joue au début, comme dans l'autogestion algérienne, elle ne tarde pas à être récupérée par l'Etat. Et c'est lui qui usuellement fixe les statuts, choisit en fait les dirigeants, détermine les activités de production, de vente et d'achat, organise le travail, fixe les prix et les salaires, octroie les crédits, décide des investissements, etc. Cela les mène le plus souvent tout droit à l'échec économique et politique. Cet échec ne serait-il donc explicable, comme l'affirme Dominique Gentil (1979 : 116-117), que par la dépendance où l'Etat maintient les coopératives de production, et non par leur nature même ? Je ne pense pas qu'on puisse séparer aussi nettement les deux facteurs, car en fait la nature de leur organisation et de leur activité est une conséquence directe de leur dépendance. Je veux dire que si l'on rencontre tant de coopératives de production un peu partout dans le Tiers Monde, quels que soient le régime et l'idéologie de l'Etat, c'est que celui-ci y voit le moyen le plus sûr et le plus commode d'établir son contrôle sur les producteurs et leur production, et de favoriser ou forcer leur intégration dans le système capitaliste tout en paraissant sauvegarder leur liberté. La collectivisation, comme le remarque Ignacy Sachs, n'est souvent qu'une forme particulière de... collecte du surplus agricole, même si ce surplus est ensuite plus ou moins réutilisé ou redistribué par le pouvoir collecteur en fonction de ce qu'il considère être les intérêts supérieurs de la société.

C'est le cas du kolkhoze soviétique, des ejidos collectifs au Mexique, des coopératives agricoles de production au Pérou, pour ne citer que



quelques exemples de coopératives de réforme agraire. C'est le cas enfin des coopératives regroupant les paysans installés sur les aménagements hydro-agricoles qui se multiplient en Afrique noire : quel que soit le degré de collectivisation des processus productifs, leur fonction est toujours d'assurer un meilleur contrôle des producteurs et de leur production par l'Etat et éventuellement par les sociétés transnationales associées à ces opérations de « développement » (la coopérativisation étant alors à la fois une manifestation des interventions de l'Etat et de l'internationalisation du capital dans l'agriculture).

C'est ce qui explique aussi que ces entreprises soient généralement établies dans le secteur le plus moderne de l'économie rurale, là où le développement des forces productives est le plus avancé et les travailleurs le plus éloignés des paysans traditionnels : aussi pourrait-on dire que plus il y a « capitalisme », plus il y a « collectivisme » ! Ce secteur d'économie collective est alors en fait celui qui diffère le plus de l'économie communautaire. Surtout, qu'il s'agisse d'une caractéristique intrinsèque ou de simples effets pervers, il introduit et renforce la dépendance par rapport à l'Etat, au lieu d'exprimer et de renforcer l'autonomie des communautés, et c'est là un trait supplémentaire de leur dissemblance ou même de leur opposition.

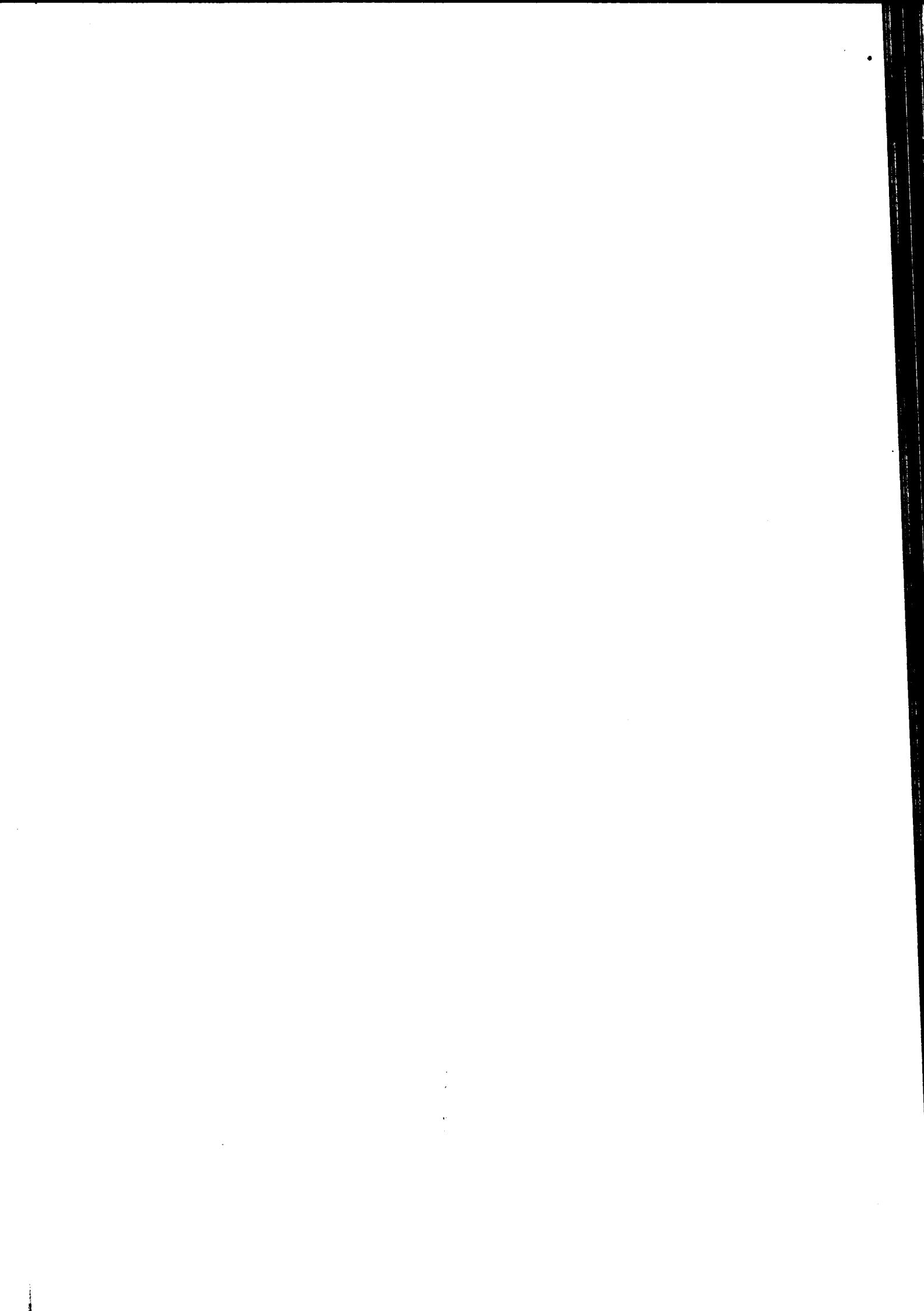
Il se peut cependant que cette dépendance par rapport à l'Etat reproduise d'une certaine manière les relations traditionnelles de prestation et de redistribution. C'était le cas au Paraguay sous les jésuites avec le *tupambae* ou secteur collectif (Haubert, 1967, 1978 a). Et c'est le cas actuellement, dans de nombreux pays, avec les coopératives de réforme agraire, dont les membres entretiennent avec l'Etat des relations ambiguës de dépendance et de déférence : ils lui sont soumis, ils travaillent pour lui dans un régime de quasi-salarial ou de quasi-métayage; mais en même temps celui-ci leur a accordé un certain nombre de priviléges économiques, et ils attendent de lui qu'il continue à leur assurer sa protection.

Cela a d'autre part une grave contrepartie, c'est que l'adhésion aux coopératives résulte plus d'avantages externes — à savoir les priviléges accordés par l'Etat aux coopérateurs, particulièrement la sécurité d'emploi et de revenu, privilège considérable dans des sociétés rurales caractérisées par la précarité des conditions de vie des petits producteurs et des paysans sans terre — que d'avantages internes, ceux que la coopération attache à l'union des forces pour accroître l'efficacité commune. Cela encore augmente fortement la distance entre les coopératives de production et les communautés traditionnelles. On observe d'ailleurs que de façon générale ces coopératives dissolvent rapidement ce qui peut subsister des liens communautaires parmi les travailleurs, et que par

exemple « comme de dével de soum de résis peu d'at miques et les coûts coopérat trictions sentants crainte comme sent à la dans le conjugu prise et avantage larité de

La c de désin au fait e l'Etat, e ses men ne pas s statut se pas à se pour la l'habitat

Le comme l'espèce nisation une voie rativisat C'est po semble- commu c'est-à-d leurs m activité



cas énigmatique n'est leur n'a de nent où le leurs que l'économie que par communisme Etat brevettes st le même privilégié en économie aux âges l'empêche leurs opé une. s de leurs peut par exemple l'entraide disparaît en dehors de leurs relations de travail. Si « communauté » il y a, il s'agit beaucoup moins d'une communauté de vie, de développement ou même de travail, que d'une communauté de salariat, de soumission et de sollicitation par rapport à l'Etat, ou éventuellement de résistance passive. Celle-ci, qui se manifeste notamment dans le peu d'ardeur au travail, s'explique par le fait que les avantages économiques externes accordés aux coopérateurs ne paraissent pas compenser les coûts sociaux, d'origine externe également, que comporte ce type de coopératives : inégalités dans le travail, hiérarchisation des tâches, restrictions à la liberté individuelle, soumission aux organismes et représentants de l'Etat et du parti, méfiance quant à l'honnêteté des dirigeants, crainte aussi que l'Etat ne retire ses priviléges d'un trait de plume, comme il les a accordés... En fait, les coopératives de production s'opposent à la fois à ces deux pôles du modèle de société actuellement dominant dans le Tiers Monde que sont l'entreprise individuelle et le salariat : elles conjuguent en effet leurs désavantages, c'est-à-dire les risques de l'entreprise et l'organisation collective du travail, au lieu de conjuguer leurs avantages, c'est-à-dire l'indépendance, d'une part, et la sécurité et régularité des revenus, d'autre part.

La coopérative de production devient souvent un facteur important de désintégration des communautés traditionnelles. Cela est dû d'abord au fait que ses caractéristiques (organisation du travail, relations avec l'Etat, etc.) dissolvent comme on l'a vu les liens communautaires entre ses membres. Mais, d'autre part, les coopérateurs peuvent difficilement ne pas s'opposer aux autres paysans : leurs intérêts économiques et leur statut social divergent de plus en plus, et ces divergences ne tardent pas à se concrétiser économiquement dans des conflits parfois violents pour la terre, pour l'eau, etc., et socialement dans une séparation de l'habitat.

Le cas des coopératives de production — souvent considérées comme la forme la plus élaborée de coopération — nous fait bien voir l'espèce de cercle vicieux où sont enfermées coopérativisation et modernisation : d'un certain côté, en effet, la coopérativisation apparaît comme une voie privilégiée de la modernisation ; mais, d'un autre côté, la coopérativisation apparaît à bien des égards conditionnée par la modernisation. C'est pour rompre ce cercle vicieux que le développement coopératif doit, semble-t-il, commencer par des activités modestes — sur lesquelles les communautés gardent leur maîtrise sociale —, mais très efficaces, c'est-à-dire qui aient un effet rapide et important sur le niveau de vie de leurs membres et sur leur sécurité économique. Dans le domaine des activités productives, il peut s'agir de l'aménagement des ressources en



eau (pour l'irrigation et la consommation), de l'établissement de fosses fumières, de la création de pâturages améliorés combinant propriété collective et élevage individuel, de l'acquisition d'un reproducteur ou de bœufs pour la culture attelée, de la mise en place d'installations de stockage ou de transformation des produits vivriers, de la construction d'équipements sociaux, etc. ; il peut s'agir aussi d'une petite exploitation collective consacrée à des cultures commerciales, mais dont les revenus serviront à couvrir des dépenses d'intérêt commun (éducation, santé, etc.). Dans le domaine des services, si l'on met à part les activités de production signalées ci-dessus (puisque elles n'ont en réalité d'autre fonction que la prestation de services aux paysans), il peut s'agir du crédit mutuel, de l'approvisionnement en semences sélectionnées, etc. On voit que l'éventail des activités possibles est très large³. L'important est que ces activités soient choisies en fonction de chaque situation concrète, qu'elles apportent aux paysans une amélioration importante et rapide qu'ils n'auraient pu obtenir individuellement, et enfin qu'ils en gardent la maîtrise sociale. C'est la condition pour que les progrès accomplis leur donnent à la fois l'envie et la possibilité de franchir d'autres étapes⁴. De nombreuses expériences dans les villages d'Afrique ou d'Amérique latine prouvent que c'est sans doute là la meilleure façon d'amorcer le développement rural et le développement associatif. Mais ces activités ne relèvent-elles pas moins de l'entreprise que du service public, et ne seraient-elles donc pas réalisées plus normalement dans un cadre communal que dans un cadre coopératif ?

2) *Coopératives ou communes ?*

Disons d'emblée que le cadre communal paraît en général beaucoup plus approprié pour la modernisation des structures et valeurs communautaires, mais que cela suppose certaines conditions politiques.

Tout au long de l'analyse précédente, en effet, nous avons pu voir les avantages d'une modernisation communale plutôt que coopérative :

— C'est dans un cadre communal que peuvent le mieux s'investir les structures et valeurs traditionnelles de réciprocité et même de prestation-redistribution (lorsque prestation et redistribution coïncident dans des travaux collectifs d'intérêt villageois).

3. On voit aussi que dans beaucoup de ces activités l'accumulation est au service de la sécurité, et qu'il n'y a donc pas antinomie entre ces deux termes.

4. C'est une stratégie semblable que propose D. GENTIL (1979 : 117).



— C'est le cadre communal également qui permet le mieux la modernisation des structures d'appropriation des moyens de production, la « communauté archaïque » évoluant ainsi vers la « commune agricole », puis éventuellement vers la « nouvelle commune » dont parle Karl Marx, « où la terre labourable appartient en propriété privée aux agriculteurs, en même temps que forêts, pâtures, etc., restent encore propriété commune » et qui, « grâce aux caractères empruntés à son prototype » (la commune agricole), est devenue « pendant tout le Moyen Age le seul foyer de liberté et de vie populaires » (1968 : 1562).

— Il permet en outre d'éviter les blocages inévitables lorsqu'une organisation coopérative ne regroupe qu'une partie des villageois, en méconnaissant leurs liens avec le reste de la communauté, ce qui fait qu'au mieux celle-ci continue à vivre sous celle-là, la réinterprète selon ses propres règles et finit par la « récupérer » si elle ne la détruit pas; en particulier, il permet de tenir compte des relations traditionnelles entre aînés et cadets, tout en leur donnant une fonction nouvelle.

— C'est dans ce cadre que pourra le mieux se réaliser une modernisation ou plutôt un développement qui prenne en compte le caractère nécessairement multidimensionnel du développement rural dans le domaine économique, ainsi que la nécessaire intégration dans ce développement des différents aspects économiques, sociaux et culturels de la vie des paysans (Haubert, 1980 a : 56-66); c'est donc dans ce cadre aussi que s'exercera le plus sûrement la maîtrise sociale des paysans sur leur développement. Les activités collectives qui permettent le mieux d'amorcer le développement rural et le développement associatif relèvent d'ailleurs, semble-t-il, de solutions communales plutôt que coopératives.

— Enfin, le cadre communal peut correspondre aussi à une nouvelle communauté qui se forme par opposition ou résistance aux structures d'oppression de la paysannerie.

On remarque d'ailleurs que, parmi les expériences de développement associatif dans les communautés agraires, celles qui réussissent ou en tout cas donnent des promesses de réussite sont pour la plupart des expériences de caractère communal plus que proprement coopératif, même si elles arborent le label coopératif⁵. On remarque d'autre part que, parmi les

5. Ainsi en est-il par exemple de plusieurs expériences de développement villageois en Afrique noire sahélienne, dont G. BELLONCLE (1978, 1979 a, 1979 b, 1980) tire argument en faveur d'un développement coopératif, contre les thèses d'A. MEISTER (1977). Mais n'y a-t-il pas là une sorte de malentendu, le premier affirmant : « La communauté peut être modernisée, donc un développement coopératif est possible et nécessaire », et le second : « La coopérative est le contraire de la communauté, donc la communauté ne peut être modernisée, et il faut commencer par la détruire » ?



coopératives qui ne coïncident pas avec une collectivité villageoise, mais qui y sont bien acceptées sinon intégrées, la plupart remplissent également des fonctions communales, en prenant par exemple l'initiative de réaliser certains équipements sociaux (chemins vicinaux, reforestation, centre de santé, etc.)⁶. Mais les fonctions communales et les fonctions coopératives ne peuvent être durablement assurées par une même organisation, car elles s'entraînent mutuellement.

Il n'est pas sans intérêt non plus de remarquer que la plupart des théoriciens qui ont étudié le problème de la modernisation des communautés rurales l'ont envisagée dans un cadre communal plutôt que coopératif : ainsi en est-il par exemple de K. Marx, F. Engels, E. de Laveleye, P. Kropotkine, etc. (Desroche, 1976 : 261-266). Après tout, le but ultime des Equitable Pionniers de Rochdale n'était-il pas également d'établir *a self-supporting home of united interests*, même s'ils ont commencé leur longue marche en montant une boutique dans la ruelle des Crapauds (*ibid.* : 51-56) ?

De même, dans les régimes se réclamant du socialisme, la modernisation des communautés rurales est souvent réalisée dans un cadre communal : ainsi en est-il par exemple de la Yougoslavie (avec les particularités que l'on verra ci-dessous), de la Chine, de la Tanzanie, de Madagascar et dans une certaine mesure du Sénégal⁷. En Russie, par contre, c'est précisément pour briser les communautés rurales et les résistances des paysans que le parti communiste a imposé le cadre « coopératif » des kolkhozes.

Si le cadre communal paraît mieux convenir pour un développement rural associatif, on peut se demander toutefois si cela n'est pas vrai uniquement pour ses premières étapes. Le problème ne se pose-t-il pas de façon différente lorsque, dans des étapes ultérieures, les progrès des collectivités villageoises ont entraîné à la fois un développement des forces productives et une diversification des activités productives ? Alors, en effet, un grand nombre de ces activités relèvent de l'entreprise plutôt que du service public, et il n'est pas souhaitable, répétons-le, que les deux fonctions soient confondues. Le cadre coopératif devient alors approprié pour un développement associatif de ces activités, puisque les coopératives ont la caractéristique d'être en même temps des associations et des entreprises. Ce double caractère leur donne l'avantage de s'ajuster à la

6. Elles jouent ainsi un rôle supplétif par rapport à des organisations communales inexistantes ou déficientes.

7. Le cas d'Israël est différent : commune et coopérative y coïncident en effet généralement dans les kibbutzim et les mochavim, mais il ne s'agit pas ici, sauf exception, d'une modernisation de communautés préexistantes.

fois, c
tives c
social
de leu
nouve
supra
plusie

M
nouve
releva
prises
que le
propr
tives c
organ
tion d
dérive
où la
l'autoc
tère pa

Su
dans le
pemen
telle q
prolor
faire c
conflic
sociale
a été s
sauf p
except

Au
qu'il s
dissoci
politiq
aussi à
où se d

8. C
du Tiers
confiant



fois, dans le domaine économique au développement des forces productives et à la diversification des activités productives, et dans le domaine social à la diversification des intérêts des producteurs et au relâchement de leurs liens avec la communauté villageoise, leurs intérêts et liens se nouant d'ailleurs de plus en plus à une échelle supra-villageoise, ou même supra-communale (lorsqu'avec le développement la commune s'élargit à plusieurs villages).

Mais cela appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, certaines des nouvelles activités, malgré leur caractère d'entreprise, continueront à relever de l'intérêt public, et peuvent donc être assurées par des entreprises publiques, des régies communales par exemple, l'essentiel étant que leur gestion ne soit pas confondue avec celle du budget communal proprement dit. D'autre part, la distinction fonctionnelle entre coopératives et communes ne doit pas nécessairement signifier une séparation organique : soit que la commune apparaisse comme une sorte de fédération de coopératives (Desroche, 1976 : 239-248); soit que les coopératives dérivent au contraire de la commune, comme dans le cas yougoslave, où la propriété sociale des moyens de production est combinée avec l'autogestion des producteurs, y compris dans les entreprises de caractère public mentionnées ci-dessus⁸.

Surtout, il est indispensable que le développement coopératif dans le domaine économique ne devienne pas l'alibi d'un non-développement communal dans le domaine politique. L'idéologie coopérative, telle qu'elle est pratiquée dans de nombreux pays, n'est souvent que le prolongement de l'idéologie communautaire : dans les deux cas, il s'agit de faire croire en la possibilité d'un développement harmonieux et non conflictuel, et de masquer les contradictions entre catégories et classes sociales pour mieux subordonner les paysans au système capitaliste. Cela a été suffisamment souligné pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister, sauf pour remarquer à nouveau que les régimes « socialistes » ne font pas exception à cet égard (Andriamirado, 1977 : 57-64).

Aussi le développement associatif des paysans sur le plan économique, qu'il se réalise dans un cadre communal ou coopératif, ne peut-il être dissocié de leur développement collectif sur le plan politique. Ce pouvoir politique doit s'exercer non seulement à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle régionale et nationale, c'est-à-dire aux différents endroits où se détermine leur avenir et où se manifestent les contradictions sociales,

8. Cette expérience suggère un schéma possible d'évolution des « communes agricoles » du Tiers Monde, dans lequel elles conserveraient la propriété indivise de la terre tout en en confiant l'exploitation à des coopératives ou à des collectifs autogestionnaires.



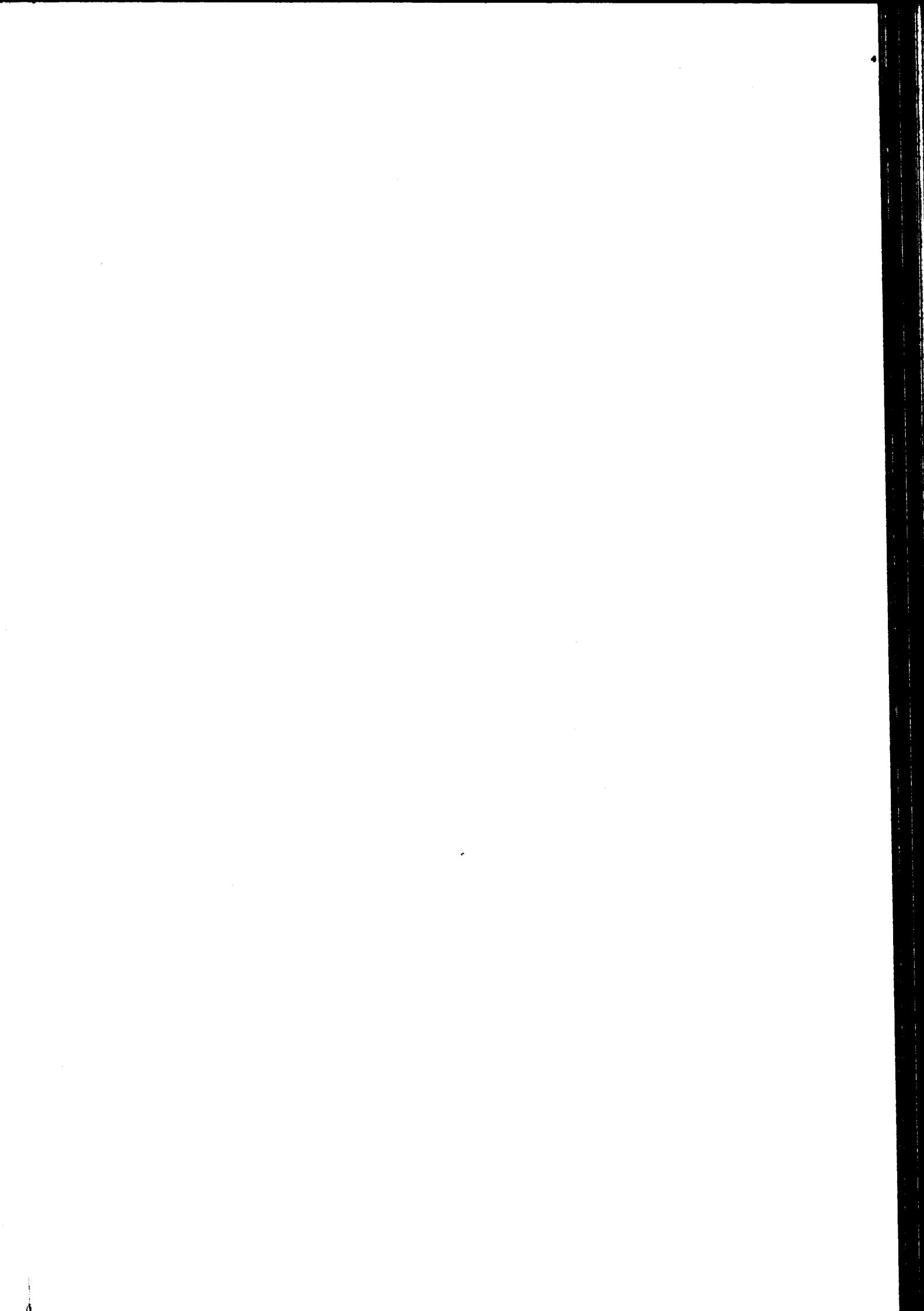
à l'intérieur de la paysannerie comme entre la paysannerie et les autres catégories sociales (Haubert, 1980 a : 63). C'est lui notamment qui leur permettra de lutter contre les différenciations internes introduites par les coopératives.

Lorsque ce n'est pas le cas, les coopératives peuvent cependant, au moins pour quelques groupes de paysans, jouer un certain rôle de substitution. En l'absence de structures politiques adéquates, les paysans peuvent en effet utiliser les structures coopératives légales comme structures de résistance, en profitant de la marge de manœuvre qu'elles autorisent. Il s'agit alors en somme pour eux de « coloniser » à leur tour une structure « coloniale » (au sens du « colonialisme interne »), de la subvertir, ou, si l'on préfère, de la récupérer au service de leurs luttes. « Dans certains cas, disait Roger Bastide, les emprunts ne sont que des masques. »

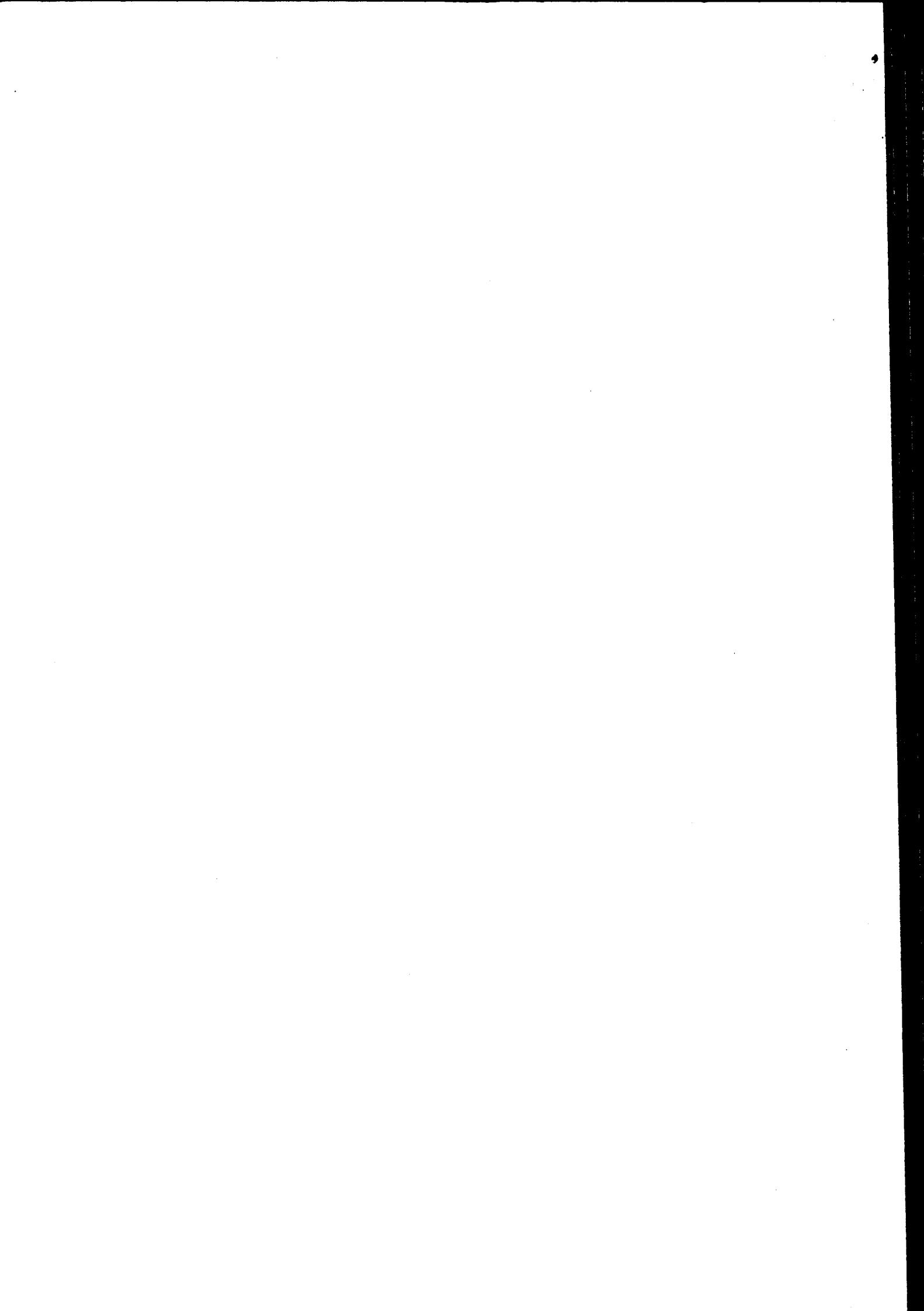
Quoiqu'il en soit, on peut affirmer semble-t-il que seule une conquête par les paysans de leurs pleins pouvoirs économiques et politiques leur permettra d'inventer des formes associatives qui soient l'aboutissement d'une évolution plutôt que d'un greffage, et qui évitent toutes les récupérations, de la communauté par la coopérative, de la coopérative par la communauté, ainsi que de la communauté et de la coopérative par le système capitaliste.

Bibliographie

- ALTHABE (G.), 1969, *Oppression et libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*, Paris, Maspero, 1969.
- ANDRIAMIRADO (S.), 1977, Heurs et malheurs des Fokonolona, *Autogestion et socialisme*, n° 39, septembre 1977, pp. 51-64.
- AUGÉ (M.), 1973, L'illusion villageoise. Limites sociologiques et politiques du « développement » villageois en Côte-d'Ivoire, *Archives internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, n° 34, juillet-décembre 1973, pp. 240-251.
- BALANDIER (G.), 1970, *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos, 1970.
- 1971, *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971.
- BASTIDE (R.), 1970, *Le prochain et le lointain*, Paris, Cujas, 1970.
- BELLONCLE (G.), 1978, *Coopératives et développement en Afrique noire sahélienne*, Sherbrooke (Canada), Centre d'Etudes en Economie coopérative, 1978.
- 1979 a, *Jeunes ruraux du Sahel*, Paris, L'Harmattan, 1979.
- 1979 b, *Le chemin des villages. Formation des hommes et développement rural en Afrique*, Paris, L'Harmattan-ACCT, 1979.
- 1979 c, Développement par la participation ou libéralisme sauvage ?, *Esprit*, mai 1979, pp. 146-154.
- 1979 d, Les associations traditionnelles de jeunes au Mali : survivances du passé ou structures d'avenir ?, *Archives de Sciences sociales de la Coopération et du Développement*, n° 48, avril-juin 1979, pp. 40-51.



- 1979 e, Marx et l'Afrique. Nouvelles réflexions sur la lettre à Véra Zassoulitch, *Présence africaine*, n° 112, décembre 1979, pp. 3-25.
- 1980, Les associations villageoises : seule base possible d'un développement au service des populations sahéliennes, *Environnement africain*, n° 14, 15, 16, vol. IV, 2, 3, 4, 1980, pp. 265-273.
- COMARMOND (P. de), 1968, Structures sociales traditionnelles et coopération agricole moderne, *Archives internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, n° 23, janvier-mars 1968, pp. 127-161.
- DESROCHE (H.), 1976, *Le projet coopératif*, Paris, Les Editions ouvrières, 1976.
- DIA (M.), 1958, *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*, Paris, *Présence africaine*, 1958 (1^{re} éd., 1952).
- FIORAVANTI-MOLINIÉ (A.), 1978, La communauté aujourd'hui, *Annales* (numéro spécial : *Anthropologie historique des Sociétés andines*), n° 5-6, septembre-décembre 1978, pp. 1182-1196.
- GENTIL (D.), 1979, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Sherbrooke (Canada), Centre d'Etudes en Economie coopérative, 1979.
- GOSSELIN (G.), 1978, 1980, *L'Afrique désenchantée*, Paris, *Anthropos*, vol. I (*Sociétés et stratégies de transition en Afrique tropicale*), 1978, vol. II (*Théorie et politique du développement*), 1980.
- GOUSSAULT (Y.), 1973, Stratifications sociales et coopération agricole, *Revue Tiers-Monde*, n° 54, avril-juin 1973, pp. 281-294.
- 1976, L'Etat et le développement de l'agriculture : le concept d'intervention, *Revue Tiers-Monde*, n° 67, juillet-septembre 1976, pp. 615-633.
- HAUBERT (M.), 1967, *La vie quotidienne au Paraguay sous les jésuites*, Paris, Librairie Hachette, 1967.
- 1978 a, Bons sauvages et Bonne Nouvelle au Paraguay, *Revue Tiers-Monde*, n° 75, juillet-septembre 1978, pp. 469-494.
- 1978 b, Le paysan, le village et l'utopie, *Revue Tiers-Monde*, n° 75, juillet-septembre 1978, pp. 573-599 (en collaboration avec C. FRELIN et W. FRANSSEN).
- 1980 a, Dynamismes paysans, structures sociales et développement rural, *Archives de Sciences sociales de la Coopération et du Développement*, n° 51, janvier-mars 1980, pp. 51-66.
- HAUBERT (M.), 1980 b, *Desarrollo rural y organización campesina en las zonas andinas del Ecuador*, Quito, FAO, 1980.
- LOMBARD (J.), 1967, Pensée politique et démocratie dans l'Afrique noire traditionnelle, *Présence africaine*, n° 63, juillet-septembre 1967, pp. 16-32.
- LOMBEYA (L.), 1975, « Tradition », voie obligée de la « modernité » ? Le cas de la coopérative des Topoke dans le Haut-Zaire, *Genève-Afrique*, n° 2, 1975, pp. 32-45.
- MARCHÉ (Y.), 1978, *Les associations traditionnelles d'épargne et de crédit chez les Kom du Cameroun. Leur évolution et leur rôle dans le changement économique et social*, Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris, 1978.
- MARX (K.), 1968, *Œuvres. Economie II*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1968.
- MAVROGLANNIS (D.), 1975, *L'association coopérative d'Ampélaikia (1780-1812) : Contribution à l'histoire sociale du mouvement coopératif grec*, thèse de doctorat de l'Université de Paris II, Paris, 1975.
- MEISTER (A.), 1977, *La participation pour le développement*, Paris, Les Editions ouvrières, 1977.



- NASH (J.), DANDLER (J.) et HOPKINS (N. S.), dir. 1976, *Popular Participation in Social Change*, Paris et La Haye, Mouton, 1976.
- NEVEU (J.), 1975, Sienana. Une expérience de promotion villageoise en Haute-Volta, *Archives internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, n° 37, janvier-juin 1975, pp. 64-78.
- Organisation internationale du Travail, 1968, *Formes non classiques de coopération*, Genève, IIT, 1968 (polycopié).
- OUEDRAOGO (L. B.), 1977, *Les groupements précoopératifs au Yatenga, Haute-Volta. Essai de modernisation d'une structure éducative traditionnelle : le N'aam*, Thèse de 3^e cycle, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris, 1977.
- PERSON (Y.), 1977, Autogestion et tradition africaine, *Autogestion et socialisme*, n° 39, septembre 1977, pp. 7-22.
- QUEIROZ (M. I. Pereira de), 1968, *Réforme et révolution dans les sociétés traditionnelles*, Paris, Anthropos, 1968.
- SACHS (I.), 1971, *La découverte du Tiers Monde*, Paris, Flammarion, 1971.
- SICARD (E.), 1968, Communautés villageoises, *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1968, t. 16, 804-808.
- STAVENHAGEN (R.), 1975, La organización : panacea o talón de Aquiles ?, *Los problemas de la organización campesina* (I. Restrepo Fernández, coordinador general), Mexico, Editorial Campesina, 1975.
- THOMAS (L.-V.), *Le socialisme et l'Afrique*, Paris, Le Livre africain, 1966.

juil
Rtad.
tec.
att.
phmè
que
du
pou
de

ANNALES ÉCONOMIQUES

1981

N° 17

I.

Commerce extérieur, emploi et répartition dans les pays en développement

1)

Avant-propos par P. GUILLAUMONT; B. BALASSA : L'évolution de la division internationale du travail dans le domaine des biens manufacturés; F. BROCHART : Exportations de produits manufacturés, croissance industrielle et emploi dans les pays en développement; M. PENOUIL : Les conséquences économiques internes de l'évolution des recettes d'exportation en pays en voie de développement (le cas de l'Afrique de l'Ouest); J.-J. FAUCHER : Note sur les prix payés aux producteurs et les termes de l'échange intérieurs de la Côte-d'Ivoire; F. BOURGUIGNON : L'utilisation du surplus pétrolier au Venezuela : 1973-1978.

à l'
juiltaut.
blé

Ren

